

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2017

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2017

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats et actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-11
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Frais d'administration	12



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC au 31 mars 2017, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

ASBL CPA Anc. ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 18 mai 2017

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n⁰ A129449

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC RÉSULTATS ET ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale - SACAIS	243 600	243 600
Université de Laval - ARUC	5 000	5 000
Ville de Montréal	941	940
Cotisations	4 870	4 440
Autres	1 926	1 268
Ventes de documents et commandites	1 579	1 008
Revenus de placements	233	567
	258 149	256 823
CHARGES		
Salaires et charges sociales	184 655	182 531
Frais d'administration (annexe A)	42 508	48 416
Assemblée générale annuelle et rencontre nationale	13 015	12 269
Visibilité	10 613	8 189
Réunions du conseil d'administration	3 419	5 073
Activités	3 996	1 021
	258 206	257 499
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(57)	(676)
ACTIF NET AU DÉBUT	34 486	35 162
ACTIF NET À LA FIN	34 429	34 486

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC BILAN

AU 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTI	IF	
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	19 751	6 723
Placement temporaire (note 4)	30 021	35 183
Débiteurs	2 000	4 626
Frais payés d'avance	4 323	4 055
	56 095	50 587
PASS	SIF.	
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	21 216	16 101
Produits perçus d'avance	450	
	21 666	16 101
ACTIF	NET	
NON AFFECTÉ	34 429	34 486
	56 095	50 587
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 7)		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

	2017	2016
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(57)	(676)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	,	
Débiteurs	2 626	3 311
Frais payés d'avance	(268)	(3 121)
Créditeurs	5 115	1 596
Produits perçus d'avance	450	_
	7 923	1 786
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	7 866	1 110
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités		
d'investissement	5 162	(8 183)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE		
TRÉSORERIE	13 028	(7 073)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	6 723	13 796
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	19 751	6 723

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

AU 31 MARS 2017

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

regrouper les associations formées de parents uniques ayant charge de famille et les parents uniques à titre individuel;

éduquer, informer, entraider les parents uniques ayant charge de famille;

promouvoir l'amélioration de la situation économique, juridique et sociale des parents seuls et de leurs enfants:

établir et diriger un club social et sportif pour la récréation et la détente de l'esprit et du corps de ses membres et leurs invités.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et constatés aux résultats au même rythme que les immobilisations afférentes.

AU 31 MARS 2017

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des produits (suite)

Vente de documents

Les produits relatifs à la vente de documents sont constatés à l'état des résultats lorsque le client prend possession du bien.

Cotisations

Les produits relatifs aux cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Immobilisations

Les immobilisations sont constatées à titre de charge à l'état des résultats.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, le placement temporaire et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

AU 31 MARS 2017

3- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

L'organisme adhère à un régime interentreprises à prestations déterminées. Les cotisations patronales et la méthode pour calculer la rente normale sont déterminées à l'avance. Le coût des engagements du régime, déduction faite de la cotisation patronale qui y est fixée, est totalement à la seule charge des participants actifs au régime.

La charge encourue et comptabilisée à l'état des résultats sous la rubrique "Salaire et charges sociales" se détaille comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Régime de retraite	3 045	2 961
4- PLACEMENT TEMPORAIRE	2017	2016
	\$	\$
Fonds de marché monétaire Banque Nationale, 30 021 parts à		
1 \$ chacune (25 183,05 parts à 1 \$ en 2016)	30 021	35 183

5- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une carte de crédit avec une limite de 7 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 24,99 % et garantie par l'encaisse, les placements et les débiteurs.

6- CRÉDITEURS	2017	2016
	\$	\$
Salaires et vacances	16 824	15 968
À remettre à l'État	1 109	133
Fournisseurs et frais courus	3 283	-
	21 216	16 101

AU 31 MARS 2017

7- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En vertu d'un contrat de location de locaux échéant en juin 2017, l'organisme s'est engagé à effectuer des versements minimums futurs totalisant 3 390 \$ taxes en sus.

L'organisme s'est aussi engagé en vertu d'un contrat de location de photocopieur à effectuer des versements minimums futurs totalisant 6 942 \$ taxes en sus.

Les versements minimums exigibles des cinq prochains exercices sont les suivants:

	\$
2018	6 594
2019	3 204
2020	534

8- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt sur la carte de crédit à taux fixe qui l'assujettit au risque de variation de la juste valeur.

Risque de liquidité

L'organisme est exposé à un risque de liquidité eu égard à ses créditeurs.

9- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES MONOPARENTALES ET RECOMPOSÉES DU QUÉBEC RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES ANNEXE A - FRAIS D'ADMINISTRATION EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017

ANNEXE A- FRAIS D'ADMINISTRATION	2017	2016
	\$	\$
Loyer	16 296	16 131
Honoraires	7 334	8 094
Location d'équipements	3 889	3 830
Télécommunications	3 716	3 518
Entretien	3 947	4 716
Fournitures de bureau et papeterie	1 854	2 454
Site Internet	438	889
Énergie	1 642	1 614
Frais bancaires et service de paie	1 371	1 336
Assurances	1 472	1 450
	42 508	48 416